

L'an deux mille dix huit

Le 05 décembre à 19 heures 30

Le Conseil municipal de la commune de SOLAIZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Guy Barral, Maire.

Date de la convocation : 29 novembre 2018

Etaient présents : M. BARRAL , M. MIRABEL, M. MORIN, Mme RIONDET, Mme BARRAL, M. BUDYNEK, Mme TRINQUET, M. JACQUET, M. BOMBRUN, Mme QUINCIEU, M. DUCHAMP, Mme DEVOS, Mme DUMAS, M. JURDYC, Mme MORIN

Absent : M GIUST, Mme DUMONT,

Ont donné procuration : M. DUCHAMP, Mme GILLIARD, M. CLERC, Mme BUDYNEK

Mme MORIN Elodie été nommée secrétaire

Monsieur le Maire donne compte rendu des actes signés en application des articles L 1421-11, L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales

Commission des finances et projets

- Contrat pour signalétique mairie,
Cocontractant : Atelier Gravure Futur – Prix TTC : 43,20 €
- Contrat remplacement regard eau de pluie + grille sur extension mairie,
Cocontractant : Entreprise TURAN ET FILS – Prix TTC : 4 200,00 €
- Contrat pour clôture Médiathèque,
Cocontractant : CMEVE – Prix TTC : 2 016,00 €
- Contrat électricité remplacement appartement Gerin,
Cocontractant : Pividal – Prix TTC : 1 357,56 €
- Contrat radiateurs appartement Gerin,
Cocontractant : YESSS électrique – Prix TTC : 1 651,33 €
- Contrat Nettoyage appartement Gerin,
Cocontractant : FACILITY – Prix TTC : 504,00 €
- Contrat pour travaux de maçonnerie et façade sur le nouveau parking de la mairie,
Cocontractant : Entreprise TURAN et FILS – Prix TTC : 13 362,00 €
- Contrat pour étagères inclinées mairie,
Cocontractant : Entreprise ARRIVETZ – Prix TTC : 456,00 €
- Contrat pour remplacement d'un ballon d'eau chaude à C l'ilot,
Cocontractant : sarl MARTIN – Prix TTC : 1 296,00 €
- Contrat pour essuie-main, tous bâtiments,
Cocontractant : Moury – Prix TTC : 623,52 €
- Contrat pour réfrigérateur 2 portes cuisine du 1^{er} étage de la mairie,
Cocontractant : smeg – Prix TTC : 1 549,00 €
- Contrat pour remplacement de la fenêtre de toiture de l'appartement Gering,

Cocontractant : les charpentiers de Sonnay – Prix TTC : 1030,80 €

- Contrat pour remplacement prises bureau RH,
Cocontractant : Yesss électrique – Prix TTC : 31,79 €
- Contrat pour remplacement mitigeur evier et mitigeur douche appartement T2,
Cocontractant : IPLECS – Prix TTC : 892,50 €
- Contrat pour enveloppes sans fenêtre logo mairie,
Cocontractant : ALPHA BETA – Prix TTC : 300,00 €
- Contrat pour PC dématérialisation mairie,
Cocontractant : Micro Logic – Prix TTC : 1 704,00 €

Commission Cadre de Vie et Proximité

- Contrat pour arrosage goutte à goutte, butte rue du Rhône
Cocontractant : Je dis Vert – Prix TTC : 1 197,60 €
- Contrat pour aménagement clôture et portillon Ecole,
Cocontractant : Je dis Vert – Prix TTC : 981,60 €
- Contrat aménagement espaces : aire de jeux, parking école, stade et salle polyvalente,
Cocontractant : Parcs & Sports – Prix TTC : 3 186,00 €
- Contrat enlèvement graffiti,
Cocontractant : http centre-est – Prix TTC : 1134,00 €
- Contrat pour animation du 08 décembre,
Cocontractant : Compagnie Soukha – Prix TTC : 3102,76 €

Commission scolaire et sociale

- Contrat fourniture d'extincteurs à l'école primaire,
Cocontractant : Sicli – Prix TTC : 218,18 €
- Contrat pour alimentation électrique pour radiateur appartement Gerin,
Cocontractant : Pividal – Prix TTC : 597,30 €
- Contrat radiateur compact pour crèche,
Cocontractant : YESSS électrique – Prix TTC : 334,02 €
- Contrat pour cales portes école élémentaire,
Cocontractant : LBA thivel – Prix TTC : 77,95 €
- Contrat pour cadeaux enfants (restaurant scolaire)
Cocontractant : ObjetRama – Prix TTC 624,46 €
- Contrat pour achat vaisselle (restaurant scolaire)
Cocontractant : Henri Julien – Prix TTC 788,97 €
- Contrat pour transport piscine (école)
Cocontractant : Cars Faure – Prix TTC 122,00 €
- Contrat pour fournitures scolaire, école maternelle
Cocontractant : Pichon – Prix TTC 334,800 €

- Contrat pour fournitures scolaires, - école élémentaire,
Cocontractant : Librairie du change – Prix TTC : 123,20 €
- Contrat pour fournitures scolaires, - école élémentaire,
Cocontractant : Librairie du change – Prix TTC : 45,32 €
- Contrat pour fournitures scolaires, école élémentaire,
Cocontractant : Librairie du change – Prix TTC : 192,84 €
- Contrat pour fournitures scolaires, école élémentaire,
Cocontractant : Librairie du change – Prix TTC : 174,38 €
- Contrat pour fournitures scolaires, école élémentaire,
Cocontractant : Librairie du change – Prix TTC : 146,64 €
- Contrat pour fournitures scolaires, école élémentaire,
Cocontractant : Librairie du change – Prix TTC : 206,53 €
- Contrat pour fournitures scolaires, école élémentaire,
Cocontractant : Librairie du change – Prix TTC : 79,13 €
- Contrat pour fournitures scolaires, école élémentaire,
Cocontractant : Librairie du change – Prix TTC : 69,50 €
- Contrat pour fournitures scolaires, école élémentaire,
Cocontractant : Librairie du change – Prix TTC : 157,24 €
- Contrat pour réparation cadre de porte au centre de loisirs,
Cocontractant : MCB – Prix TTC : 408,00 €

Commission Culture Communication, et Relations Institutionnelles

- Contrat pour clôture Médiathèque,
Cocontractant : CMEVE – Prix TTC : 2 016,00 €
- Contrat pour prise de vue par drone cérémonie du 11 novembre 2018,
Cocontractant : Nicolas BENNEGENT – Prix TTC : 450,00 €
- Contrat pour achat câbles lecteur DVD Blu-Ray lieu expo 11/11,
Cocontractant : Robelphone – Prix TTC : 39,79 €
- Contrat pour pavoisement monument aux morts 11 novembre 2018,
Cocontractant : FONTANEL sarl – Prix TTC : 38,08 €
- Contrat pour commande de livres à la médiathèque
Cocontractant : Groupement d'achat pour médiathèques – Prix TTC 230,08 €
- Contrat pour CD, médiathèque
Cocontractant : COLACO – Prix TTC 565,64 €
- Contrat pour livres à la médiathèque
Cocontractant : Feryane – Prix TTC 95,57 €
- Contrat pour oreilles lumineuses du 07 décembre 2018,
Cocontractant : Vistaglo – Prix TTC : 294,00 €
- Contrat pour hébergement artiste le 07 décembre,

Cocontractant : Soleil et Jardin – Prix TTC : 630,50 €

- Contrat pour le chauffage de la médiathèque,
Cocontractant : sarl MARTIN – Prix TTC : 462,00 €
- Contrat pour recherche de fuite à la médiathèque,
Cocontractant : Soprassistance – Prix TTC : 816,00 €
- Contrat pour dysfonctionnement alarme à la médiathèque,
Cocontractant : CAP Sécurité – Prix TTC : 232,80 €
- Contrat pour flyers fête des Lumières,
Cocontractant : Lauriediaz – Prix TTC : 450,00 €
- Contrat pour impression flyers fête des Lumières,
Cocontractant : Imprimerie Fagnola – Prix TTC : 228,00 €

Commission sport et Associations

- Contrat, fourniture et pose de rollers et crémaillère sur portail salle des fêtes,
Cocontractant : SERIC – Prix TTC : 4 008,00 €
- Contrat pour remplacement d'éclairages Downlights 18W Verchère pour toilette,
Cocontractant : Pividal – Prix TTC : 254,34 €
- Contrat éclairage d'ambiance Gymnase,
Cocontractant : Pividal – Prix TTC : 1 760,64 €
- Contrat passe général salle polyvalente,
Cocontractant : DIA tech – Prix TTC : 68,40 €
- Contrat pour remplacement disjoncteur au local tennis,
Cocontractant : Pividal – Prix TTC 273,30 €
- Contrat pour roulettes pour filet badminton,
Cocontractant : MARTY – Prix TTC : 180,00 €
- Contrat pour télécommandes pour portail services techniques,
Cocontractant : Yesss électrique – Prix TTC : 165,00 €
- Contrat pour remplacement de robinets mélangeurs ainsi que volet d'économie d'énergie au Boulodrome,
Cocontractant : sarl MARTIN – Prix TTC : 913,44 €
- Contrat pour 10 compositions correspondant au challenge de la Municipalité,
Cocontractant : sarl la Maison Verte – Prix TTC : 100,00 €
- Contrat ampoules pour éclairage extérieur, foot,
Cocontractant : Yesss – Prix TTC : 84,40 €

Environnement, urbanisme, développement durable

- Contrat pour ampoules led, tous bâtiments,
Cocontractant : sarl LEZAMPOUL – Prix TTC : 214,69 €

Commission personnel et finances

Délibération N° 18-10-41

Centre de gestion du Rhône : Avenant à la convention « Mission Assistance Juridique »

Rapporteur : Pascal Jurdyc

Depuis 2000, la commune de Solaize fait appel à la Mission Assistance Juridique et ses juristes, afin de répondre à des questions règlementaires, rédiger des modèles d'acte, ainsi que des études juridiques. L'adhésion à la mission Assistance Juridique est calculée en fonction du nombre d'habitant. Dans le cadre de ces missions, la commune de Solaize peut obtenir des juristes qui lui sont affectés, tout conseil juridique dans les domaines relevant de ses compétences.

Formalisée par une convention, cette affectation de juristes au profit de la commune s'opère en contrepartie du versement par cette dernière d'une participation annuelle

Le montant annuel de la participation de la commune en contrepartie de l'accomplissement de cette mission, déterminé par référence au barème, est fixé à 2589 € pour 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à signer l'avenant à la convention avec le CDG

Commission personnel et finances

Délibération N° 18-10-42

Objet : Convention avec la SEMCODA

Rapporteur : Pierre Mirabel

La Semcoda a sollicité la commune de Solaize, pour une participation financière, concernant la construction de logements sociaux, rue de la République, à Solaize.

Les participations des collectivités locales, s'inscrivent dans le cadre de la réglementation nationale des financements aidés par l'État dont bénéficient les logements sociaux conventionnés (PLUS, PLUS CD ou PLA d'intégration)

Description de l'opération

Le maître d'ouvrage SEMCODA a décidé la construction de 9 logements sociaux à SOLAIZE « Rue de la République » répartis comme suit :

- 4 logements PLUS,
- 5 logements PLAI.

Contribution de la commune et modalités de versement

La subvention de la commune s'élève à **18 998,00 €** correspondant à 35 €/m² (35 € x 542,80 m²).

Une convention entre la commune de Solaize, et la SEMCODA, fixera les conditions de versement de l'aide, pour l'opération de logement social ci-après décrite.

Il est précisé que les participations des collectivités locales s'inscrivent dans le cadre de la réglementation nationale des financements accordés par l'État dont bénéficient les logements sociaux conventionnés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à signer la convention avec la SEMCODA, qui fixe le montant de la contribution de la commune et les modalités de versement.

Commission Sport et Associations

Délibération N° 18-10-43

Attribution d'une subvention exceptionnelle à deux associations

Rapporteur

Rapporteur : Michèle TRINQUET

Dans le cadre du soutien de la Mairie de Solaize, aux projets de formation des membres des associations de Solaize :

L'association «LUDO'SOL » a sollicité la Mairie de Solaize, pour une subvention relative à une formation qui s'est déroulée en septembre 2018. Cette formation a concerné les bénévoles de l'association.

Le montant global pour la formation s'est élevé à 1040 €.

Il est proposé d'attribuer 50 % du montant de la formation, soit 520 €

L'association « Sud Lyonnais football » a sollicité la Mairie de Solaize, pour une subvention relative aux frais de formation d'un éducateur du club (formation cadre et Brevet de moniteur.

Le montant global pour la formation s'est élevé à 1140 €.

Il est proposé d'attribuer 50 % du montant de la formation, soit 570 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, excepté, Mme Devos, qui ne prend pas part au vote, approuve l'attribution de ses deux subventions, à Ludo'Sol d'une part, et à « Sud Lyonnais football » d'autre part.

Commission urbanisme

Délibération N° 18-10-44

Dénomination d'une nouvelle voie communale

Rapporteur : Jean Michel BUDYNEK

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues, des places publiques, et des bâtiments publics,

CONSIDERANT la proposition de dénommer la nouvelle voie créée à Solaize et actuellement dénommée VN 25

La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la nouvelle dénomination suivante : Rue du BACO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la nouvelle dénomination de la VN 25 qui permettra d'aller de la rue du Rhône à la rue Gilbert Descrottes : Rue du BACO

Vu par nous, Maire de la commune de SOLAIZE, pour être affiché le 12 décembre 2018, conformément à la loi du 04 août 1884

Le Maire
Guy Barral